# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 7 Ramadan 1446**
**7 Mars 2025**

**N° 28**

**41ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **510**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **510**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **511**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **516**
Homologation de résolutions ..... **517**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **518**
Avis aux créanciers ..... **522**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **524**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **526**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Sociétés communautaires

**Souscription pour constitution d'une société communautaire**

- Dénomination sociale : Sté communautaire Locale bir Ali de travaux.

- Siège social : bir Ali ben Khalifa

- Montant minimum de capital social à souscrire 10 000 dinars

- Nombre minimum d'action à souscrire : 50 actions

- Valeur d'action : 200 dinars

Objet de la STE travaux publics

- Les conditions de constitution et le fonctionnement de la société sont fixés par le projet et le contrat constitutionnel déposé auprès du tribunal de première instance Sfax 2 le 18 février 2025 sous le numéro 18

- Identification bancaire Agence Biat de bir Ali ben Khalifa compte bancaire 0003732001009

- Période ouverte pour la souscription de la publication au JORT et pendant 2 mois

- La convocation pour l'assemblée générale constitutive de la STE fait par tout acte écrit.

Fondateurs :

- Jalloul Dokhan : Président de Comité Fondateur

- Faical Elmabrouk : Membre

- Hamza Dokhan : Membre

- Ali Allagui : Membre

Toute personne veut souscrire au capital social de la Sté doit remplir le formulaire détenue par les fondateurs et ci-après consulté le statut de la Sté.

2025X00336SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Notice d'information**

**Augmentation de capital en numéraire**

**SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE KHAYAM GARDEN**

**Société anonyme**

**Au capital de 12 000 000 Dinars**

**Identifiant Unique : 0012947 K**

**Affiliation CNSS : N°6778377**

1) Dénomination : SHT KHAYAM GARDEN.

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Capital social : 12 000 000 dinars entièrement libéré.

4) Siège social : Avenue Mohamed V - Nabeul.

5) Objet social :

Toutes opérations commerciales, financières ou industrielles afférentes au développement de l'hôtellerie, du tourisme, etc.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Augmentation de capital : Un million de dinars (1 000 000 dt) en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

8) Dépôt du projet : Un exemplaire de l'assemblée générale extraordinaire du 26/02/2025 est déposé au Registre National des Entreprises le 27/02/2025 sous le n°AC 51262025

9) Nombre d'actions à souscrire : 10000 actions de valeur nominale de 100 DT assortie d'une prime d'émission de 100DT chacune à libérer en totalité à la souscription

10) Répartition du résultat : Conformément au code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de l'Amen Bank sous le n° 07303003434060130042.

12) Délai de souscription : quinze jours de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

2025R00570SANB2

**Nomination d'un nouveau Président Directeur Général**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION**

**"S.F.B.T. - DISTRIBUTION"**

**S.A. au capital de 250.000 dinars divisé en 10.000 actions de 25 dinars chacune**

**Groupe SFBT**

**Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis**

**Identifiant unique : 1137456R**

**MF : 1137456R P M 000**

**C.N.S.S : 0032030612**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 27 février 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 3 mars 2025 sous le n°25802485 - quittance n° M033266, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Anis JAZIRI, en qualité de Président Directeur Général.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 4 mars 2025 sous le n° 202517984.

2025R00587SANB2

---

**Nomination du Président Directeur Général**

**De Directeur Général Adjoint et d'Administrateur**

**SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE**

**LE MARABOUT**

**Société anonyme**

**Au capital de 2 790.000 dinars**

**Siège social : Boulevard 14 Janvier - Sousse**

**RNE : 00047242**

**M.F : 0004724 Z A M 000**

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 Janvier 2025 et enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo - Sousse, en date du 19 Février 2025 sous le N°25800850 et suivant quittance n°M012048, il a été décidé :

1) De poursuivre pour une durée de 3 ans le mandat de Mme Driss Essia aux fonctions de Présidente Directrice Générale pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2) De poursuivre pour une durée de 3 ans Mr Kamel Driss aux fonctions de Directeur Général Adjoint pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un exemplaire du procès-verbal susvisé a été déposé au Registre National des Entreprises suivant quittance de dépôt n°2025F37583508 du 27/02/2025.

2025S00267SANB2

---

**Augmentation du capital**

**Société de promotion immobilière**

**DIAR EL MELK**

**Société anonyme**

**Au capital de : 1.400.000 Dinars**

**Siège social : 20 Rue d'Arabie saoudite Tunis**

**IU : 1001242E**

Suivant :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 26/12/2024, sous le numéro 24705857, quittance 85392.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au RNE le 30/12/2024 sous le n°AC012212024.

- Notice parue au JORT n°2 du 7/01/2025

- La déclaration de souscription et de versement enregistré à Tunis REAS le 17/02/2025, sous le n°25800600 quittance n°1171 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 28/02/2025 sous le n°202517491.

- Il a été réalisé une augmentation du capital d'un montant de 800.000 dinars, le portant de 600.000 dinars 1.400.000 dinars par émission de 8000 actions nouvelles de 100 dinars chacune libérées de la totalité par voie de compensation de créances modifiant ainsi les articles 7 et 8 des statuts.

2025400658SANB2

---

**Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire**

**La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»**

**SA au capital de 20.000.005 DT**

**Siège social : 15, Rue El Qods 1002 Tunis - Belvédère**

**Identifiant Unique : 1308074G**

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Février 2025 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 27/02/2025 récépissé M017615 n°25700868 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°202517990 le 4/3/2025 il a été décidé :

- Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration Mr Abdellatif Hamrouni,

- Fin du mandat d'un membre du conseil d'administration Mr Khaled Smach,

- Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration Mr Riadh Zafzouf

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration :

Banque Al-Wifak

Mr Mohamed Saidane

Mr Mohamed El Hedi Ben Ayed

Mr Mohamed Malous

Mr Thamer Chagour.

2025400671SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**SOCIETE DE DISTRIBUTION DES BOISSONS «SDB»**

**Groupe SFBT**

**Société SARL**

**Au capital de 1.000.000 Dinars**

**Siège social : 5 Route de l'hôpital militaire 1005 Bab Saadoun - Tunis**

**Identifiant unique : 030301 C**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 Février 2025 enregistré à la recette des finances de Bouargoub en date du 26 Février 2025 sous le numéro 25700230 quittance numéro M007459, il a été décidé :

- La nomination de Mr Mohamed Ouertatani en tant que gérant de la société en remplacement de Mr Fathi Mahjoub.

Une copie du procès-verbal susmentionné a été déposée au centre national du registre des entreprises de Ben Arous le 4 Mars 2025 sous le n°202517986.

2025R00588SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé le 13 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 13/02/2025 (Reçu n°M021177) enregistrement (n°25200600) Monsieur Habib Ben Mohamed Ben Abdallah MARZOUK (C.I.N n°04649369) domicilié rue Mohamed Barmaki Cité Ben Younes Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Saber Ben Sadek Ben Belgacem Ben Khlifa (C.I.N n°04692112) domicilié 30 rue Abdjelil Belhiba Cité Ben Younes Tunis exploité «café» sis Mohamed Barmaki Harayriya Tunis - 2051 avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains l'acheteur à son adresse sis 30 rue Abdjelil Belhiba Cité Ben Younes Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 20/02/2025

2025R00417FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé daté du 13/02/2025 et enregistré à la recette des finances Elyasminet le 20/02/2025 sous le numéro 25200784 quittance numéro M011137, monsieur Mohammed Ben Sadek Ben Amor Ben Achour a vendu à monsieur Anis Ben Tayeb Ben Mohammed Elgoul le fonds de commerce exploité au local commercial numéro 09 avenue Taher Hadded Elyasminet Ben Arous destiné à l'activité de commerce et de distribution de poulets et dérivés par détail. Publié au journal «Echourouk» du mercredi 26/02/2025. Les oppositions seront exercées entre les mains de l'acheteur Anis Ben Tayeb

Elgoul à son siège élu au 09 avenue Taher Hadded Elyasminet Ben Arous dans le délai de vingt jours (20) après la publication de cette annonce.

2025R00535FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé fait le 14/01/2025 enregistré à la recette des finances Elmanar Tunis le 16/01/2025 (Quittance n°M006255 - Enregistrement n°25200167), Essaid Ben Saleh MILED demeurant 12 Rue Elkods cité Etadhamon Ariana, a vendu à Hamza Bedhiouf, demeurant au 32 cité El Entilaka Tunis, la totalité du fonds de commerce sis au 2 Rue 6972 Omrane Supérieur Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur du contrat de vente Maître Jebali Youssef 37 Rue Chdelly Kallala Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T sous peine de forclusion. Cette annonce est publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 1 mars 2025.

2025R00556FCCC2

**Renonciation d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 20/01/2025 à la municipalité de Dar Chaaben el Fehri et le 31/01/2025 à la municipalité de Nabeul et enregistré à Dar Chaaben El Fehri le 7/02/2025 sous le numéro 25200439 et enregistrement n°MO10665 Fehrie Tebbini demeurant à la rue Khmir cité Mora Nabeul a renoncé à Samar Bensalem demeurant à la rue Abd Mlak Ibn Marwen Dar Chaaben el Fehri la totalité du fonds de commerce exploité aux services et à la vente des matériels informatiques avec tous ses composants matériels et immatériels au local numéro 7 sis à l'avenue Habib Bourguiba n°11 à Dar Chaaben El Fehri. Les oppositions seront admises au local du propriétaire des murs Samar Bensalem à la rue Abd Mlak Ibn Marwen Dar Chaaben el Fehri dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la publication au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 26 février 2025.

2025R00558FCCC2

**Renonciation d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé à la Municipalité de Dar Chaaben El Fehri le 17 et 22/01/2025 et enregistré à Dar Chaaben El Fehri le 29/01/2025 sous le numéro 25200302 et enregistrement n°M008119 Hanen Chadli demeurant à la rue khmir cité mora Nabeul a renoncé à Sadok Bensalem demeurant à la rue Ali Bouchouchaa Nabeul la totalité du fonds de commerce exploité aux services et à la vente des programmes informatiques avec tous ses composants matériels et immatériels au local numéro 4 sis à l'avenue Habib Bourguiba n°11 à Dar Chaaben El Fehri.

Les oppositions seront admises au local du propriétaire des murs Sadok Bensalem à la rue Ali Bouchouchaa Nabeul dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la publication au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 26 février 2025.

2025R00559FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 28 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Mornag - Ben Arous le 28/3/2025 (Reçu n°M020034 enregistrement n°25200606) Monsieur Ferjani Ben Bechir Ben Hassine Dridi (C.I.N n°07014022) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Sami Ben Hedi Ben Abdelhafidh Mahmoudi (C.I.N n°07049161) exploité tout Types des Commerce" situé 16 Rue Hassan Hosni Abdelwahab, Mornag, Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur au local (Quincaillerie Mahmoudi) sise à la Rue Hasan Hosni Abdelwahab, Mornag, Ben, Arous dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 5/3/2025.

2025R00565FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 21 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Rue Al-Jazira Tunis le 26/02/2025 (Reçu n°M014742 enregistrement n°25200556) Monsieur Ahmed Ben Meki Ben Al-Haj TARHOUNI (C.I.N n°00171404) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société Hemdan El-Fawah S.U.RL, Identifié Unique : 1895894/F son Gérant Monsieur Hamdi Ben Nour Eddine Ben Ibrahim Ibrahim (C.I.N n°04740912) sis 04 Rue Sidi Bechir - Tunis exploitée «Tous Types de Commerce et Actuellement exploité (Vente Parfums et Produits Cosmétiques) avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Sonia Boulaabi Avocate à la cour de cassation son adresse sis 06 rue Sidi Bechir - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 4/3/2025.

2025R00566FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Mégrine le 26 février 2025 n° de reçu M021448 n° d'enregistrement 25201461 Monsieur Mahmoud Ben Mohamed Hédi Ben Ali Amari CIN n°05207230 délivrée à Tunis le 8/4/2013 vend à Madame Soufia Bent Khaled Berhouma CIN n°09633885 comme est enregistré sur son passeport n°152414 date de validité du 3/6/2022 au 02/6/2027 la totalité du fonds de commerce sise à 11 rue de Carthage Mégrine Jawhara Ben Arous destiné pour le commerce des viandes et dérivés en détails et vente volailles et dérivés. Les oppositions s'effectuent dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien sous n° IP 225/1783 du 01 mars 2025.

2025R00567FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation daté du 18 Avril 2024, établi par les notaires Sofiene Ben Rabaa Alia Jamaaoui Amari enregistré à la recette des finances El Jazira le 30 Avril 2024 Quittance n°M035857 Kemel Ben Salem (CIN n°05164816) et Hassouna Ben Salem (CIN n°00043662) ont cédé à titre de donation à leurs frère Mounir Ben Salem (CIN n°05037350) leurs parts dans le fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble 36 Rue Monji Slim Tunis destiné à la vente des produits artisanales avec tous ses éléments corporels et incorporels et Hassouna Ben Salem a cédé à titre de donation à son frère Mounir Ben Salem le fonds de commerce sis au 07 rue des femmes Tunis IU : 1375463R destiné à la vente des produits artisanaux avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse des fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 11 et Chourouk Page 10 en date du 4 Mars 2025.

2025R00578FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation daté du 18 Avril 2024, établi par les notaires Sofiene Ben Rabaa et Alia Jamaaoui Amari enregistré à la recette des finances El Jazira le 30 Avril 2024 Quittance n°M035865 Hassouna Ben Salem (CIN n°00043662) et Mounir Ben Salem (CIN n°05037350) ont cédé à titre de donation à leurs frère Kemel Ben Salem (CIN n°05164816) la moitié du fonds de commerce sis au 48 rue de femmes Tunis destiné à la vente des produits artisanales IU : 1375465T avec tous ses éléments corporels et incorporels et le fonds de commerce sis au 74 rue Franklin Roosevelt la Goulette Tunis destiné à la vente des vêtements pour enfants et cadeaux IU : 1306831M avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse des fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 11 et Chourouk Page 10 en date du 4 Mars 2025.

2025R00579FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation daté du 18 Avril 2024, établi par les notaires Sofiene Ben Rabaa et Alia Jamaaoui Amati enregistré à la recette des finances El Jazira le 30 Avril 2024 Quittance n°M035853 Mounir Ben Salem (CIN n°05037350) et Kemel Ben Salem (CIN n°05164816) ont cédé à titre de donation à leurs frère Hassouna Ben Salem (CIN n°00043662) leurs parts qui est les deux tiers (2/3) du fonds de commerce sis au 77 Souk el ATTARINE (سوق العطارين) Tunis destiné à la vente des produits artisanales avec tous ses éléments corporels et incorporels et leurs parts dans le fonds de commerces sis au RDC de l'immeuble 7 rue Atlas (الأطلسي) Tunis destiné comme couturier avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse des fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 15 et Chourouk Page 12 en date du 04 Mars 2025.

2025R00580FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 31/01/2025 Quittance n° M018725 et. Mr Wajdi Mrad a vendu à Mr Tahar Mrad la totalité du Fonds de Commerce de réparation de matériels informatiques et vente de téléphone et accessoires à la Rte nationale n°1 Manaret Hammamet.

Les oppositions se font entre les mains de maître Faten Dardouri dans les 20 jours qui suivent la publication du présent à l'adresse de son bureau à Manaret Hammamet.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 19/2/2005.

2025R00581FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 26/02/2025 n°27023 Quittance n°25201847 Mme. Sinda Anter CIN 09798744 demeurante à l'Aouina Tunis a vendu à Mme. Ameni Sliti CIN 09161818 demeurante à l'Aouina Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels destiné à la vente des lunettes situé au centre Lagha Aiin Zaghoin Tunis, RNE 1494598V.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteuse : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux Quotidiens Essahafa et La Presse le 4/3/2025.

2025R00582FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté de 12/02/2025 enregistré à la recette des finances de Sayada le 13/02/2025 quittance n°M007183, la "SOCIETE SOBOCO-ELECT" sise à l'avenue Habib Bourguiba Bouhjar a vendu à la "SOCIETE MAI D'ELECTRICITE" sise à l'avenue Hadi Chaker Lamta, tout le fonds de commerce ayant pour objet la vente des matériels électriques sis à l'avenue Habib Bourguiba Bouhjar.

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Mediouni Farhat sis à immeuble Chraaka Monastir.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 5/3/2025.

2025S00263FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5/12/2023, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 16/4/2024 sous n°24200899 quittance n°M029194. Mr

Ali Kraied, titulaire de la CIN n°05571531 a vendu et cédé à Mr Aziz Benrzouga, titulaire de la CIN n°12874398, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce produit alimentaire générale dénommé «DRUGSTORE IYED» (Identifient Unique n°1646903C), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue 14 Janvier - Kalaa Kébira - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 19/4/2024.

2025S00269FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2025, enregistré à la Recette des Finances Gremda Sfax le 12/02/2025 sous le n°25200493, Quittance n°M017087, Monsieur Mohamed Kanoun titulaire de la CIN n°08833651 délivrée à Tunis le 31/10/2014 demeurant à rue des Roses Gremda - Sfax, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba, "SOPAT" dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0022671F, la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à route Gremda centre Sellami Km 5.5 - Sfax, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à Essaad, Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 25/02/2025.

2025S00270FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de Monastir le 16 janvier 2025 sous le n°25200380, quittance n°M005063, M. Iyab Ben Ali Lahamer titulaire de la CIN n°06981795 a cédé à M. Akrem Ben Ridha Abdel Hédi titulaire de la CIN n°08783212 la totalité du fonds de commerce exploité comme un restaurant fast-food, situé à l'avenue Ibn Jazzar, Skanes, Monastir.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du domicile du vendeur Monsieur Iyab Ben Ali Lahmer sis à l'avenue de l'Environnement, Khnis 5011, Monastir.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk en date du 5 février 2025.

2025S00272FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 14 février 2025 rédigé par maître Med Guidara avocat à la cour d'appel Sfax enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax en date du 19 février 2025 sous le n°25200575 quittance n°M019657, monsieur Med Saif Allah Kamoun a cédé à la Sté Huit a Huit en la personne de son représentant légal associer avec monsieur Ali Mnejja Sfax l'ensemble du fonds de commerce constitué dans le local n°6 sis à la filiale de la route de Gremda et l'Afrane km 4 comportant notamment le droit à la clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés ainsi que l'ensembles de ses ustensiles et accessoires, les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de monsieur Saif Allah Kamoun à l'adresse du local de vente susvisé et ce dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion. Maître Med Guidara Sfax.

Cet avis a été publié au journal le Temps du 01/3/2025.

2025X00338FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 24/02/2025 reçu n°M021449, enregistrement n°25201042 Monsieur Walid Wali CIN n°05368126 Identifiant Unique : 0845549F sis au Lotissement nouvelle Gremda n°158 Gremda Sfax, a vendu à la société «OPTIQUE WALID WALI ET ASSOCIES Identifiant Unique : 1841922X sise à la route de Teniour km 4 Passage entre Teniour et Kaied M'hammad km 4 Chihia 3041 Sakiet Ezzit, la totalité du fonds de commerce exploité entant qu'«Opticien» situé à Rue Ahmed SEKILLI Immeuble Souhir n°11 Sfax.

Les oppositions éventuelles devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de l'acheteur sis à la route de Teniour km 4 Passage entre Teniour et Kaied M'hammad km 4 Chihia 3041 Sakiet Ezzit.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabeh» et «Le Temps» samedi le 1er Mars 2025.

2025X00339FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé en date du 6 et 7 février 2025 par maître Turki Jamel avocat à la cour de cassation (C.F 1094640/C/A/P/000) et enregistré à la recette des finances de Chihia Sfax le 24/02/2025 sous le numéro 25200341 quittance n°MO12294 les héritiers de monsieur Hédi ben Mohamed Trabelsi : sa femme Naiima Mallouli et sa fille Houda Trabelsi, et ses fils Hatem Trabelsi et Hichem Trabelsi ont vendu la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de poissons dans la boutique n°4, située sur la route de Teniour, km 6 avenue 1er juin, Chihia, Sfax à monsieur Wissem Elkotti moyennant un prix de vingt mille dinars (20.000.000 d). Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Jamel Turki avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba immeuble Intilaka 2 esc "D" bureau 8 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié aux journaux quotidiens en langue arabe Assabah le 28/02/2025 et en français Le Temps, le 28/02/2025.

2025X00343FCCC2

**Cession d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 7/02/2025 enregistré à la recette des finances de nouvelle Médina Ben Arous le 13/02/2025 quittance n°M013870 enregistrement n°25200756 Mr Ali ben Dhaou Boufari C.I.N 06580742 a vendu et cédé à Mme Imen bent Abdelkader ben Rjeb CIN 07104032, la totalité du fonds de commerce, sis 5 avenue Habib Thameur Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de maître Chalfouh Adel sis au 20 rue Jamel Abdennaceur Yinis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux le Temps et Essabeh du 4/3/2025.

2025400646FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

**Maître Bejaoui Ali**

**Avocat à la cour**

**4 Avenue Taieb Mhiri Mateur 7030**

**MF : 622637/S**

Selon acte sous seing privé dûment enregistré à la recette des finances de Rue Aljazira Tunis le 21/2/2025 Numéro d'enregistrement 25200517 quittance n°M013761.

Les sieurs et dames :

1/ Mr Ilyes ben Habib Sid Ommou CIN n°00594467

2/ Mr Ahmed ben Habib Sid Ommou CIN n°00654481

3/ Mr Faouzi ben Habib Sid Ommou CIN n°00412722

4/ Mme Hayet ben Habib Sid Ommou CIN n°00666136

5/ Mme Houda ben Mohamed Largat veuve Sid Ommou CIN n°00341565

vendent à Mr Dhaou ben Mohamed Elghoul CIN n°05768122 tunisien journalier, le fonds de commerce des deux locaux situés au 11 et 9 Souk Essouf (les Souks de Tunis) (commerce d'articles artisanales) avec ses éléments moraux et matériaux ancien registre de commerce A01231042015 et identifiant unique 1350680R.

La vente a été consentie avec un prix de 30.000 dinars (5000 Dinars pour les éléments moraux) (30.000) pour les éléments matériaux.

Les oppositions devraient être adressées à l'adresse de Maître Bejaoui Ali 4 Avenue Taeib Mhiri Mateur 7030.

Annote publiée au journal le Temps du 28/2/2025.

2025400654FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, en date du 26 Février 2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 27 février 2025, sous le n°25201308 Quittance n°M025158. Mr Mohamed Ben Abdallah titulaire CIN 08337643 délivrée à Tunis le 3 décembre 2009, représenté par Mr Sami Ben Abdallah titulaire de la CIN 08314676 délivrée à Tunis le 1 septembre 1997 en vertu d'une procuration spéciale enregistrée à la recette des finances cité administrative Ariana le 26 février 2025, sous le n°25801273 Quittance n°M024497 a vendu à Mr. Ikram Glensa titulaire CIN n°03107408 délivrée à Tunis le 1 novembre 2021 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local situé à l'angle avenue Abou el Kassem Chebbi et rue Bouhajla Ariana exploité station de service (lavage, vente et changement d'huile).

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux au local situé à l'angle avenue Abou el Kassem Chebbi et rue Bouhajla Ariana.

Cet article a été publié aux journaux quotidiens "Echourouk et le Quotidien" le 4 mars 2025.

2025400659FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Conformément à des lettres manuscrites signées le 20 février 2025 et enregistrées à la Trésorerie à l'avenue Al-Jazira, Tunisie, le 21 février 2025, sous le numéro M013732, M. Al-Mukhtar bin Boudjemaa bin Rabih Al-Jouini, résident 3, avenue 4553, Al-Haririyeh, cité Ezzouhour, Tunisie, a transféré tous les actifs commerciaux à Mme Amira bint Mustafa Al-Ouisi, à son adresse au 56, Avenue 13 Août, el Ouardia 1 Tunisie, avec ses éléments matériels et moraux, l'exploiteur vend des articles de paris dans la boutique située au 21 Souk Al Sararia, Tunisie.

Les objections seront acceptées par Mme Amira Al-Ouisi, à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication d'un résumé de celle-ci au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien.

2025400668FCCC2

---

## Location gérance libre

**Société FOCUS GRAPHICS SARL**

**14 rue Pierre de Coubertin, Menzah 5, 2037 Ariana**

**Identifiant Unique : 0633333N**

Suivant ASSP en date du 15/02/2024 enregistré à la Recette des finances de Charguia le 5/3/2024 sous n°24302208, la société Héritiers Benouda MF : 1606884W a confié une gérance libre à la SARL Focus Graphics MF : 0633333N, pour une durée de 4 ans renouvelables tacitement d'une année à une autre à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties par une lettre recommandée 6 mois au moins avant terme. La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 26/02/2025.

2025R00555FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à Dar Chaaben el Fehri le 06 et 16/01/2025 et enregistré à la recette des finances Dar Chaaben el Fehri le 20/01/2025 sous le numéro 25300171 et reçu numéro M005863 Sadok Bensalem demeurant à la rue Ali Bouchoucha num 11 à Nabeul a loué à Fehri Tebini demeurant à la rue Khmir Cité Mora Nabeul la totalité du fonds de commerce Exploité aux services informatique et la réparation et la vente des ordinateurs avec tous ses composants matériels et immatériels sis au num 9 avenue Habib Bourguiba Dar Chaaben el Fehri. Les oppositions doivent être remises au local du propriétaire du fonds de commerce à rue Ali Bouchoucha num 11 Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 26 février 2025.

2025R00557FCCC3

---

**Contrat de location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 31/01/2025 et enregistré à la recette des finances de ksar hlel le 7/02/2025, quittance n°10569, Monsieur Sabri Chanbeh (C.I.N 06838517) demeurant à hay riadh2 Ksar Hlel, a loué à Monsieur Abderrazek Telmoudi (C.I.N 13203868) demeurant à rue Salakta Mahdia la totalité du fonds de commerce sis à cité Riadh2 Ksar Hlel consistant en une boulangerie, inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 1699845A ; et ce pour une durée de trois années renouvelables commençant le 01/01/2025.

(Un extrait a été publié au journal La Presse du 25/02/2025).

2025S00259FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Selon acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Aboulkacem Chebbi Sfax 21/2/2025 volume 25300970, Folio M019407 monsieur Kais Abdelhedi a loué en gérance libre le fonds de commerce d'une bijouterie sise à la rue des notaires n°16 Sfax à la société Tunisienne de l'Or siège social est situé au 2, Cheikh Tijani, Souk El Fendri, Médina, Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux «Assabah» et le «Temps» du 4/3/2025.

2025X00337FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 11 février 2025, enregistré à la Recette des finances de Gremda à Sfax, le 19 février 2025 enregistrement n°25300573, Abdelfatteh Ben Said cin 01205349 a loué à Achraf Ben Said - cin 08805066, la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des produits alimentaires sis à la route de Gremda km 1.5 Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du Maître Hassene Abid, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cet avis.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» le 5 mars 2025.

2025X00342FCCC3

---

**Résiliation contrat de location d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé en date du 16/01/2025 enregistré à la recette des finances Habib Thameur, Tunis en date du 17/01/2025, quittance n°M004032, enregistrement n°25300122, a été résilié le contrat de location du fonds de commerce, sis au 02 rue Ali Bach Hamba Tunis, quittance n°M43543, enregistrement n°19301638 en date du 3/5/2019, conclu entre M Mourad Assanaa CIN n°00333204 et le locataire M. Chakib Ben Habib Ben Abdelmajid Adib CIN n°07026558.

Annonce parue dans Le Quotidien le 24 janvier 2025 Réf : IP 125/151.

2025400645FCCC3

---

**Cessation de Contrat de location**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ksar Saïd sous le numéro 19301860 quittance n°1050914 daté du 3/9/2019 il a été convenu qui entre les deux parties la cessation de contrat de location du local sis au 1 rue Hassen Ennouri el bortal 62 Mannouba.

1- Mr Ezzeddine Ben Ali Mekni titulaire de la Cin n°04750820 délivrée à Tunis le 02/9/2009 en tant que propriétaire.

2- Société Décor Peint matricule fiscal n°1636175NAM000 représentée par son gérant Mr Heni Hatem Ben Mabrouk titulaire de la cin n°07668320 délivrée à Tunis le 20/6/2006 en tant que locataire.

2025400650FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Avis**

Suite à la décision du chef de gouvernement en date du 21 février 2025, concernant l'approbation des résultats définitifs des membres du Conseil d'administration de la mutuelle des agents de la présidence du gouvernement la mutuelle a été fondée.

Domicile : Place du gouvernement la kasba

Présidente de la mutuelle : Afef Ghabri

Vice-président : Chokri Brigui

Trésorier : Mohamed Gasmi

Trésorier adjoint : Yasser Ouni

Membre : Noureddine Bibani

Membre : Omar Ayari.

2025R00533APSF1

---

**Constitution du syndic des co-propriétaires de la Résidence Intissar 5**

**Résidence Intissar 5, Ain Meriem 7000 Bizerte**

**Matricule fiscal : 1910033G/P/N/000**

Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale constitutive et élective du 4 Mai 2024 enregistré le 14 Février 2025 à la Recette des Finances Bizerte sous le n°25800592 quittance n°M011921. A l'unanimité des présents, le syndic des co-propriétaires de la Résidence Intissar 5 a été constitué et le bureau syndical élu pour une durée de deux ans renouvelables et composé comme suit :

- Monsieur Fethi Ouadhour : Président

- Madame Imen Turki : Vice-présidente

- Monsieur Souheil Bouzid : Secrétaire Général

- Monsieur Elyès Gara : Trésorier

- Monsieur Ghassen Saied : Membre

- Monsieur Ridha Dhaoui : Membre.

Une copie du dossier juridique a été déposée à la Municipalité de Bizerte, service de la santé, l'autorisation a été accordée le 5 Février 2025 sous le n°557.

2025R00560APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Club des Meneurs d'Allure de Tunisie

Siège de l'association : 81, Rue Youssef Rouissi, Ben Arous 2013

Présidente : Sana Harbaoui

Vice-président : Haykel Diouani

Secrétaire générale : Latifa Kaouech

Trésorier : Ahmed Mchaikhi

Membres : Mourad Zamouri - Fares Debaya.

Objectifs :

L'association a pour objectif de former et encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques, afin de les élever aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous l'égide de la Fédération Tunisienne d'Athlétisme.

Spécialités : Athlétisme.

2025R00562APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association Interaction Internationale

Adresse : Salle de sport GYM POWER, Route de Bizerte, Km 8, Sanhaji, Mnihla 2094

Objet : Culturel et développemental.

Objectifs :

1- Sensibiliser, motiver et encourager les jeunes à s'engager dans le bénévolat et le développement, en les orientant dans divers domaines culturels et de développement.

2- Valoriser le savoir dans les différentes disciplines liées au développement et à la culture.

3- Etablir des liens avec des associations aux objectifs similaires, tant à l'échelle nationale qu'internationale, dans le cadre des relations diplomatiques de la Tunisie.

Fondateurs :

Présidente de l'association : Samah Ramdhani

Secrétaire générale : Sahar Fihri

Trésorier : Ali Khadhraoui.

2025R00569APSF1

---

**Constitution d'un Groupement de Développement dans le Secteur Agricole**

Nom : Complexe de Développement dans le secteur Agricole et de la Pêche pour l'Eau Potable El Bkhairia

Objectifs : Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation.

Siège : El Bkhairia, Délégation de Chnoufia, Omm Al-Arais.

P.V. N°842 du 10-07-2023

Le comité :

Président : Mohamed Salah Bkhairia

Trésorier : Mohamed Belgacem.

2025X00341APSF1

---

**Approbation de la constitution du Syndicat des copropriétaires de la Résidence**

**Zahret El Hadayak Ain Zaghouan Nord**

**Election du Bureau syndical et de son Président**

Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale du 25 décembre 2024 enregistré le 7 Janvier 2025 à la recette des finances de la Goulette sous le n°25700130 quittance n°2179 la constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence Zahret El Hadayak Ain Zaghouan Nord a été approuvée :

Le bureau syndical et son président a été constitué et élu et composé comme suit :

1- Madame Amel Bayrem CIN n°00194163 : Présidente

2- Madame Houda Ben Moulahem CIN n°04639449 : Trésorière

3- Monsieur Oussama Alibi CIN n°04514223 : Membre

4- Monsieur Abdelkarim Dhouib CIN n°01103481 : Membre

Une copie du dossier juridique a été déposée à la Municipalité du Kram, l'autorisation a été accordée le 11/02/2025 sous le N°: 173.

PJ :

- PV Assemblée Générale du 25/12/2024

- Autorisation de la Municipalité N°173

- Photocopie CIN de la Présidente.

2025400647APSF1

---

**Constitution d'association**

Constitution de l'Association : Alwafa pour l'essor du théâtre

Siège social : Cité Brirem - Tabarka

Sujet : Culturel.

Objectifs :

- Superviser l'organisation du Festival Alwafa du Théâtre Arabe.

- Contribuer à l'introduction de l'activité théâtrale auprès des jeunes et des quartiers populaires.

Président : Dhouioui Nawar

Secrétaire générale : Fadwa Alayet

Trésorière : Khemiri Kmar.

2025400657APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Club Sportif de Khezama**

**46 rue Ezzouhour 4051 Khezama - Sousse**

Suivant PV en date du 2/2/2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse sous n° de reçu 11831 et n° d'enregistrement 25800837, il a été décidé de créer deux nouvelles disciplines : pétanque et billard / Snooker.

2025S00213APSF2

---

**Renouvellement du syndic des copropriétaires**

Selon le PV de l'assemblée générale du Syndic des copropriétaires de la résidence «Mounir et Ghazi», sis à l'Avenue Habib Bourguiba Manouba, qui s'est tenue le 9 février 2025, et enregistré à la recette des finances de Manouba, le 12 février 2025 sous le numéro 258006/3, reçu n°M013542, il a été décidé la nomination de : Mme Imène ben Romdhane : Présidente, Mme Latifa Smati : Trésorière et M. Mounir Bahloul, M. Hédi Gharbi, M Mohamed Mizouri membres du syndic.

2025400653APSF2

**Syndicat des propriétaires Cité El Hadika 2**

**Syndicat des copropriétaires de la Cité El Hadika 2 Bloc 3 appartement 39 - 2042 Ettahrir**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 9 février 2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances Ksar Essaid sous le numéro M012609 le 11 Février 2025.

Il a été nommé :

Mr Abdelbaset El Kok : Président

Mr Anis Mabrouk : Trésorier

Le Président et le trésorier ont tous les pouvoirs pour gérer, signer les chèques et disposer ensembles des comptes bancaires

2025400667APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Mustapha Boughazli**

**Avocat à la cour de cassation**

**3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana**

**Tél : 71.237.601/98.314.410**

**M.F : 222720 KAP 000**

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) STE SIAK / STE des INDUSTRIES ALIMENTAIRES de KORBA / SA / RC 1144481997B / MF 031257W sise Beni Aichoun, Korba, Gouvernorat de Nabeul (débitrice principale)

3) Mme Imen Bent Ahmed Sahbi Ben Mohamed Lagha CIN n°06413590 demeurante Rue 2 Mars - Korba Gouvernorat de Nabeul.

-(caution hypothécaire et propriétaire)

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42, Rue Om Kalthoum Tunis - 1001. M.F 222720 KAP000.

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F n° 523512 Nabeul dénommé «VILLA EL ONS; c'est une Villa de 2 étages le rdc de 2 pavillons de 3 chambres et de 2 chambres et de cuisines et 2 wc de 380m² et le 1er étage se compose d'un pavillon pour parents et un autre pavillon avec une chambre à coucher sa superficie globale est de 200m² la superficie globale du terrain est de 1021 m².

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 2.598.803,460 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6- Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 7 avril 2025 (7/4/2025) à 9h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00551VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur licitation**

I) Demandeur : Thouraya Bent Abdelhamid SASSI (C.I.N n°05120800), domiciliée au cabinet de son avocat Maître Hichem Belhadj HMIDA, avocat à la cour de cassation, sis à la rue Mohamed Tlatli Nabeul

II) Autre partie : Mounira Sassi, domiciliée à la rue des jasmins Nabeul

Rafika Boudich, domiciliée au 7 rue Abou El Alaa El Maarri Nabeul

Nawal Ben Sassi domiciliée au 7 rue Abou El Alaa El Maarri Nabeul

Narjes Boulabyar, domiciliée au 129 Rue Ibn Kaim Eljawsia Nabeul

Ramzi Boulabyar, domicilié au 129 Rue Ibn Kaim Eljawsia Nabeul

Mohamed Boulabyar domicilié au 129 Rue Ibn Kaim Eljawsia Nabeul

Faouzia Nachi domiciliée au 129 Rue Ibn Kaim Eljawsia Nabeul

Daoud El Kamel, 03 rue Salambo Errbat Nabeul

Ayed El Kamel, 22 Rue Ennozha Nabeul.

Chrifa Bahroun, Rue Abou Hanifa Avenue 2 Mars Nabeul.

Fehri Bahroun, Rue Omar Massoud Hammamet

Mourad Bahroun, Rue Taieb Bayoudh Nabeul

Hedia Bourokba, 19 Rue sidi Bakha Beni Khiar

Hanen Bahroun, 19 Rue sidi Bakha Beni Khiar

Jihen Bahroun, 19 Rue sidi Bakha Beni Khiar

Intissar Bahroun, 19 Rue sidi Bakha Beni Khiar

Mohamed Bahroun, 19 Rue sidi Bakha Beni Khiar

Anouar Bahroun, Rue Farhat Hached impasse Bahroun Nabeul

Mohamed Faouzi Bahroun, Rue Farhat Hached impasse Bahroun Nabeul

Sonia Bahroun, Rue Farhat Hached impasse Bahroun Nabeul

Olfa Bahroun, Rue Farhat Hached impasse Bahroun Nabeul

Karim Bahroun, Avenue Taieb Mhiri Nabeul

Nejib Chellouf, cité Sidi Amor D2 app n°94.

Mohamed Ali Chellouf, cité Sidi Amor D2 app n°94

Faouzi Erriahi, Rue Maskat Nabeul

Arbia Ben Mahmoud, Rue Kaireddin Bacha Essomaa Nabeul

Mohamed Ali Bahroun Rue Kaireddin Bacha Nabeul

Amel Bahroun Rue Kaireddin Bacha Essomaa Nabeul

Bechir Ben Matallah, rue montagne Khmir cité Mora Nabeul

Wassim Matallah, rue montagne Khmir cité Mora Nabeul

Samar Matallah, rue montagne Khmir cité Mora Nabeul

Salah Khayati, 3 Avenue Habib Karma Nabeul

Zouheir Khayati, 3 Avenue Habib Karma Nabeul

Marwen Khayati, 3 Avenue Habib Karma Nabeul

Ilyes Khayati, 3 Avenue Habib Karma Nabeul

Hamda Challouf, cité sidi Amor Imm D2 app n°94

IV) Immeuble objet de la licitation : La totalité de l'immeuble dit "AROUSSIA 167" objet du titre foncier n°597223 Nabeul, sis à machikat Nabeul, gouvernorat de Nabeul, composé de la parcelle n°1231, superficie totale (61 a 95 ça), immeuble agricole situé dans le périmètre d'irrigation.

V) Mise à prix : le prix de la vente est fixé à quatre cents vingt quatre mille deux cent soixante dix dinars sept cent soixante dix millimes.

VI) Lieu et date de l'adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunat de Première instance de Nabeul le lundi, 31/3/2025 à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

III) Avocat poursuivant : Maître Hichem Belhadj Hmida, avocat à la cour de cassation, Rue Mohamed Tlatli, Nabeul.

2025R00584VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude de Maître Hatem Chalghoum**

**Sté Zitouna avocat conseil 6 Av 2 Mai - Médenine**

Le saisissant : Khalifa Ben Mohamed Krouz Ben Mohamed Benacer gérant d'une société - demeurant à cité Elmahrajane Tataouine

Le saisi : Magtouf Ben Mohamed Ben Khalifa Hammouda - demeurant à 10 rue Arbi Chennaoui - Tataouine.

Date de lieu de la vente : le lundi 14/4/2025 à 9H dans la salle des ventes Immobilières au tribunal de 1ère instance de Tataouine.

Visite : pour plus d'informations, contactez, l'étude de Maître Hatem Chalghoum de la Sté Zitouna avocat conseil, 6 Av. 2 Mai - Médenine ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tataouine où a été déposé le cahier de charge.

La visite de l'immeuble sera possible tous les jours pendant les heures du travail soit directement ou après coordination avec la demanderesse.

Mise à prix : six cents quatre vingt six milles sept cents dinars (686.700,000).

L'immeuble saisi : Un ensemble immobilier situé au centre-ville de Tataouine, à proximité de la mosquée et de la gare routière. Il comprend : Un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, contenant des unités commerciales et résidentielles d'une superficie totale de 825 m², dont 214 m² construits.

Le dit immobilier est limité :

Façade : 25 mètres sur rue Echouhada

Profondeur : rue 34,20 mètres.

Références cadastrales est il s'agit d'un titre foncier sous le numéro 11080 au cadastre de Tataouine, inscrit dans le registre foncier sous le numéro 390 du 30 juillet 2014.

Hypothèques et dettes : Le bien est entièrement hypothéqué auprès de la STB pour une dette initiale de 125 000 dinars enregistrée sous le numéro 391 du 30 juillet 2014, en suite réévaluée à 200 000 dinars le 5 décembre 2022 sous le numéro 1863.

2025R00585VEPA1

---

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

**Maître YOUSSEF LAHMAR**

**Avocat**

Il sera procédé le lundi 7/4/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : 1/ La société Etablissement Abassi, SARL, Matricule Fiscal 0816778 F, adresse zone industrielle - Hergla (en sa qualité d'emprunteur).

Les héritiers de la Caution hypothécaire feu Saiid Abassi propriétaires du titre mis en vente :

1/ Sa veuve Bakhta Haraketti.

2/ Ses fils d'un premier mariage : - Fouzia Abassi - Romdhane Abassi - Ezziddine Abassi - Abdelhak Abassi - Imed Abassi - Hssan Abassi - Ali Abassi, - Najeh Abassi et Khmaies Abassi, demeurant tous à avenue Habib Bourguiba - Hergla.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Camette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 5046 Sousse relatif à la propriété nommée «CHAANBIA IV» composé de la parcelle 15, d'une superficie totale de 6681 m², situé à Hergla, gouvernorat de Sousse. Selon l'expertise, il s'agit d'une unité industrielle divisée en 3 espaces limités. Le premier consiste en des bureaux. Le deuxième composé de deux étages avec un hall et des bureaux. Le troisième consiste aussi en des bureaux à l'entrée et le reste est un espace industriel, un transformateur électrique ouvrant sur la voie publique, un local pour le gardien en dehors du siège.

Tout l'espace destiné comme 4 usines est clôturé en briques et équipés des portes en fer forgé.

Mise à prix :

Un million soixante dix huit mille sept cent cinquante dinars (1.078.750 ,000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant

Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00264VEPA1

---

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

**Après réduction de 40%**

**Maître YOUSSEF LAHMAR**

**Avocat**

Il sera procédé le lundi 7/4/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Les débiteurs saisis : 1/ Monsieur Sabeur Ben Ajmi Laaroussi, CIN n°08478511, demeurant à l'Avenue de la Liberté Sidi Bou Ali.

2/ Madame Sonia Bent Salah GRISSA, CIN n° 06896730, demeurante même adresse (mariée selon le régime de communauté des biens).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens Immobiliers mis en vente :

1/ La totalité du TF 153400 Sousse, composé de la parcelle 3 d'une superficie de 408 m² situé à Sidi Bouali : Il s'agit d'un terrain couvert par le plan d'aménagement à destination d'habitation ouvrant sur une rue programmée de 20 m.

2/ 26 parts indivises dans le TF 14875 Sousse, composé de la parcelle 70 d'une superficie globale de 3381 m², situé à Sidi Bouali. Il s'agit de la parcelle «a» de 26 m² faisant partie d'un bâtiment de 255 m², composé d'un Rez-de-chaussée de 204 m², d'un premier étage de 215 m² et un 2ème étage de 215 m².

Tout l'Immeuble est limité au Nord par une voie programmée de 20 m², à l'est la parcelle 4 du TF 87105 Sousse, au sud la parcelle 6 et à l'ouest la parcelle 2.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Deux cents cinquante quatre mille quatre cent quatre vingt dix dinars (254.490, 000DT), en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 5230,903 DT

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse2 ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00265VEPA1

---

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

**Maître YOUSSEF LAHMAR**

**Avocat**

Il sera procédé le lundi 7/4/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteurs saisis :

1/ Monsieur Khaled Ben Ahmed Said, demeurant 03 Rue Imem Ghazali - Akouda, CIN n°02998973.

2/ Madame Raja Bent Amor JNAIEH, demeurante même adresse, CIN n°05159209 (marié selon le régime de communauté des biens).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

-273, 403 parts indivise dans le TF 31867 Sousse, composé de la parcelle 01 d'une superficie totale de 1486m² situé à la rue Ghazali Akouda. Il s'agit selon l'expertise de 3 immeubles principaux avec des annexes autour. Il est délimité au Nord par Slahedine Bousslema, Bannour Chalbia et Ali Ghnima, à l'est Hssine Elmanfoukh, au sud Taher Ghzel et à l'ouest Rue Ghazali. Il est composé d'un premier étage de 120 m², un deuxième étage comprenant un hall ouvrant sur un salon et une chambre et menant à un 2ème hall ouvrant sur deux chambres dont une disposant d'un balcon, une salle de bain et une cuisine.

Mise à prix :

Quatre cents quatre vingt dix mille dinars (490.000, 000DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00266VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Brahim Ben Hajd Mahmoud Gharbi : demeurant à 11 Rue 9 Avril Hammam Sousse, CIN n°169935.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°76679 Sousse d'une superficie de 625 m², dénommé «BRAHIM» sis à Sidi Abdelhamid Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 186 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 3/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00268VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude Maître Tarek Ben Fredj**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**6 Bis Rue de La Mauritanie Le Belvédère - 1002 - Tunis**

**Tél : 71 796 376**

**Fax : 71 894 223**

**M. Fiscal : 386961HAP000**

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national

des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V. domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 6 Bis de La Mauritanie - Le Belvédère - 1002 Tunis.

Parties saisies : 1) Mr Ilyes Ben Arbi Chebbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06824473, demeurant au 45 rue Mohamed Matri Cité Mhiri - Radés Mellaha 2040 - Ben Arous.

2) Mme Hamida Bent Sebti Djebi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05475533, demeurant au 45 rue Mohamed Matri - Cité Mhiri - Radés Mellaha 2040 - Ben Arous en qualité d'intervenante sous le régime de la communauté de bien.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 6 Bis De La Mauritanie Le Belvédère - 1002 - Tunis - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Les immeubles saisis : la totalité des 202.5 parts indivises du bien inscrit à l'office de la propriété foncière de Ben Arous, le 7/8/2014, volume 14/4, N°1/1778, objet du titre foncier n°3888 Ben Arous dénommé «ARDH ABD RABBAH», constitué de la parcelle n°104, qui consiste en un terrain nu, de forme rectangulaire, à vocation de construction, clôturée et non bâtie, d'une superficie totale de 405 parts, sise en zone urbaine à Mellaha - Radés Ben Arous, équipée et connectée à la SONEDE, STEG, TELECOM et ROUTES.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (82.000,000 dt) inscrite le 7/8/2014 (Volume Ben Arous 14/4 - n°1780) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (60.000,000 dt) inscrite le 29/10/2019 (volume Ben Arous 19/1-n°3981) au profit Maher Ben Chedhli Aouissaoui et Mohamed Ben Ali Rached Aouissaoui.

- Opposition conservatoire de (96.684,671 dt) inscrite le 26/02/2024 (volume Ben Arous 24/2 - n°955) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 15/11/2024 et inscrit le 20/12/2024 au profit de la partie poursuivante (vol Ben Arous 24/2 - n°955).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (118.462,500 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 3/4/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés - Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Ben Arous.

2025400655VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : Mr Jamil Ben Jilani Kouki CIN n°05140347 Demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Mornag

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214 LAP000

Propriété saisie : il s'agit des parts indivises d'1 terrain agricole TF n°19525 Ben Arous "Aicha" situé entre Hammam-lif et Khlidia Ghanna Ben Arous. Parcelle n°3 superficie 2 Hec 98 Ar.

1 Hec réservé pour l'extrait des sables et le reste de la superficie est cultivée des arbres fruitiers, Le 2ème constitué par les arbres fruitiers sondage de 130 m² à son côté 1 dépôt de 24m² et 1 écurie de 80m².

Mise à prix : 741.080.890 sans les dépenses ultérieures

Date et lieu de la vente : 27/3/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025400662VEPA1

---

**Vente aux enchères**

**Après déduction de la mise à prix de 40%**

**Etude Maître Ben Hafsia Bahri**

**Avocat**

**Rue M'Dallah Hourria Mjez El Bab**

**Tél : 97.764.400**

**MF : 1179755 F/A/P/000**

Créancier saisissant : Fatma Ezahra Ben Ameur, titulaire de la c.i.n n°02150333, retraitée, demeurant Riadh El Andalous Omran 3 bloc C Immeuble 33 Ariana, domicile élu Cabinet Maître Bahri Ben Hafsia Avocat, Rue M'dallah Hourria Mjez El Bab.

Le débiteur saisi : Hédi Ben Neji Hammami, titulaire de la c.i.n n°09506890, Employé, demeurant à la Khriba Borj Ettoumi El Batan Manouba et actuellement demeurant à la Rue Farhat Hached Mjez El Bab, Béja.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Bahri Ben Hafsia, Avocat, Rue M'dallah Hourria Mjez El Bab MF : 1179755 F/A/P/000.

Désignation du bien saisi : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°7985 Béja dénommé -AL MOSTAKBAL" sis à la Rue Farhat Hached Mjez El BAb d'une superficie totale de 152 m contient une construction de bâtiment consistant d'un rez-de-chaussée qui contient un bâtiment de deux chambres, couloir, terrasse, cuisine, salle de bain, salon, un séchoir, équipé en eau potable et en électricité, situé au centre-ville Mjez el Bab ouvrant sur rue commerçante près de tous les services.

Les références du dépôt de l'inscription des droits de la partie saisie;

- Volume Béja 01/2022-n°2092 -daté du 19/5/2022.

La mise à prix : 103.800.000 après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

- Hypothèque de 1er rang d'un montant de 71.000, 000D sur toute la propriété au profit de la Banque de L'Habitat récemment (BH Bank) d'après un contrat de prêt hypothécaire rédigé par acte ssp enregistré à la recette des finances de Menzel Jamil le 9/5/2022 quittance n°022794 enregistrement n°22600545.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi (03/04/2025) à 9 h du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Béja.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Condition de vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Beja où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2025400665VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Mongi Ben Salah et Khadija Saadoun épouse Ben Salah demeurant au 31 rue Ali Ibn Abi Taleb Menzah 6, Tunis

Partie saisie : Mohamed Nefzaoui, 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Zouhaira Ben Brahim sise au 150 rue Bab Souika, Tunis.

La maison saisie : la maison objet de la vente représente 170,25 parts dans l'indivision objet du titre foncier 83451 Tunis sis au 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis. Elle est constituée d'un RDC, deux étages et des escaliers, La partie saisie possède le 1er étage, où est édifié une véranda qui mène à la porte d'entrée principale. Cet étage est constitué d'un couloir, salon, deux chambres, salle de bain et une cuisine, l'état de la maison est moyen et elle est équipée d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : elle est fixée à 101650, 749 dinars Tunisiens (cent un mille six cent cinquante dinars et 749 millimes).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mardi 8/4/2025 à 9h00 à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- La participation des étrangers à sa mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2025400669VEPA1

---

# Avis aux créanciers

**Ouverture du délai de contestation au tableau des créanciers de la STE**

**MANUFACTURE TUNISIENNE DE BOULONNERIE (MATUBO)**

**Dossier de faillite n°240, Tribunal de Première Instance d'Ariana**

**ID unique : 0019127K**

Le syndic de faillite Safouen Gaddour informe que l'état des dettes de la STE MANUFACTURE TUNISIENNE DE BOULONNERIE (MATUBO) est publié au greffe du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

Ceux qui s'y opposent doivent prendre les mesures légales nécessaires, dossier de faillite n°240, Tribunal de Première Instance d'Ariana.

Pour de plus amples instructions, contactez le syndic de faillite au 20303839, fax 79411212, email gsafouen@outlook.com, adresse 02 Rue du Sahel, Ben Arous, Tunisie.

2025R00571VEPA2

---

**Nomination du liquidateur judiciaire**

Suivant ordonnance sur requête n°87708 en date du 13/01/2025 émanant du tribunal de première instance de Manouba, il a été décidé la nomination de Abir Jabri Ouesleti en tant que liquidateur de la copropriété entre Hedia Kachouti et Riadh Belhaj.

Les créanciers de la dite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau 11 rue d'Alger Tunis dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2025R00573VEPA2

---

**Nomination du liquidateur judiciaire**

En vertu de la décision n°42348 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 9/12/2024, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire des biens successoraux du défunt» Mohamed ben Slimene ben Hammouda Manaii». Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger Tunis.

2025R00574VEPA2

---

**Nomination du liquidateur judiciaire**

Dans le cadre de la liquidation judiciaire n°303 au tribunal de première instance de Tunis et en vertu de la décision rendue le 26/02/2025, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire de l'association «Aich tounsi» et Mme Sourour Kharoubi en tant que juge commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2025R00575VEPA2

---

**Nomination du liquidateur judiciaire**

En vertu de la décision n°42642 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 2 le 23 janvier 2025, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire des biens successoraux du défunt Chedli Hkimi. Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2025R00576VEPA2

---

**Avis**

Le séquestre judiciaire Mme Jabri Ouesleti Abir informe le public qu'il a été décidé la clôture des opérations

de séquestration judiciaire de la copropriété entre Mohamed Arbi Jlassi et Radhia Mliki, et ce en vertu de la décision du juge chargé des opérations de séquestrations judiciaires et de liquidations auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia du 29/01/2025.

2025R00577VEPA2

---

**Changement d'Administrateur Judiciaire**

En vertu de la décision rendue le 30/01/2025 par le Tribunal de première instance Sousse 2, il a été décidé de nommer l'Administrateur Judicaire Zied Ben Amor en remplacement de Monsieur Belgacem Ben Khaled, pour accomplir le contrôle d'exécution du plan de redressement de la Société Nour Pap Emballage à Enfidha Sousse, son identifiant unique 1153975 E

Toute personne intéressée peut contacter le cabinet de l'Administrateur Judiciaire situé au 3 rue Mohamed El Kati Khezama Est 4051 Sousse, téléphone 29069245.

2025S00260VEPA2

---

**Remplacement du Syndic de Faillite**

**Société Ben Hamida d'Aliments Composés**

**Siège social : Rte Moureddine, Km 5, M'Saken**

**Identifiant unique : 0760540D**

En vertu de la décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 18/02/2025, dossier n°210/93, il a été décidé le remplacement du Contrôleur d'exécution Monsieur Belgacem Ben Khaled par Monsieur Ridha BELAID ayant son siège à la Rue 1er Juin, 4060 Kalaa Kebira tél : 98409208.

2025S00262VEPA2

---

**Clôture de la Liquidation**

**Société Oxy'n Home Care**

**Identifiant unique : 1067789W/B/M/000**

En vertu de la décision rendue par le juge des séquestres et des liquidations au tribunal de première instance de Sousse en date du 02/12/2024, il a été ordonné de clôturer les actes de liquidation de la société Oxy'n Home Care.

2025S00271VEPA2

---

**Règlement judiciaire**

**Société D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE "MAJOUL"**

**IRIS HOTEL**

**RNE : 0496053Q**

**CNSS : 142490-94**

**Siège social : 15 rue Ibn Kouteiba, le Belvédère - Tunis 1002**

En vertu de la décision n°1039 rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 4 février 2025, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE "MAJOUL" IRIS HOTEL, la désignation de Monsieur Mm Béchir El Amri, en qualité de Juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi, en qualité d'Administrateur judiciaire, ayant pour mission l'examen du plan de redressement proposé par la société objet du redressement judiciaire et éventuellement proposer sa mise à jour ainsi que le contrôle des actes de gestion.

Par ailleurs, il sera tenu de présenter un rapport préliminaire sur la situation économique, financière, sociale de la société et présenter un inventaire préliminaire de ses biens évalués et ce dans un délai de deux mois.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'Administrateur Judicaire, sis au 12 rue Cyrus le Grand, 2ème étage, Bureau n°15, Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2025400619VEPA2

---

**Avis**

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 6/02/2025 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de l'immeuble objet de titre foncier n°10049 Zaghouan et l'immeuble objet de titre foncier n°156637 Tunis.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 71.889.549).

2025400652VEPA2

---

**Faillite Sté Hôtel Younes**

**Siège social : Bourj Cedria Soliman**

**Identifiant Unique : 0011746Y**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°258 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia au 20/02/2025 Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges immobilière (hôtel Younes Medisea); Situé à Bourj Cedria Soliman et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement. frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91 / 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté HOTEL YOUNES»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 15/4/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025400663VEPA2

---

**Changement de syndic de faillite**

En vertu de la décision de son excellence la vice-présidente du tribunal de première instance de Tunis relatif à l'affaire numéro 109 daté du 16/01/2025, il a été décidé le changement de syndic de faillite Abderrazek bou Thour par le syndic de faillite Aifa Badreddine.

2025400664VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE**

**SA au capital de 1.000.000 dinars**

**Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag**

**MF : 753938F**

**CNSS : 217637-66**

**RNE : 0753938F**

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi le 4 Avril 2025 à 15 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation de la convention de cession du terrain objet du TF n°15250 envisagé avec la société Alpha International Tunisie.

- Approbation de la cession du terrain objet du TF n°15250 à la Société Alpha International Tunisie.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00561SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès**

**S.A au capital de 7 975,000 DT**

**Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Zrig, 6072 Gabès - Tunisie**

**RC : B22101242010**

**MF : 1153449L/A/M/000**

**CNSS : 213308-5**

Madame et Messieurs les actionnaires de la "Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès" Société Anonyme au capital de 7 975.000 DT, sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mars 2025 à 10h au siège de la Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès sis à l'Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Zrig, 6072 Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen de la situation financière de la Société conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales et prises des décisions nécessaires (augmentation du capital et/ou réduction du capital).

2) Pouvoir pour formalités.

2025R00563SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE HOTELIERE ABOU SOFIANE S.A**

**Au capital de 7 000.000 dinars**

**RNE : N°0012746C**

**Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

Messieurs et mesdames les actionnaires de la «Société Hôtelière Abou Sofiane - S.A» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 avril 2025 à dix heures au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023.

5- Approbation des conventions et opérations prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

6- Affectation des Résultats de l'exercice 2023.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

9- Renouvellement des mandats des administrateurs.

10- Nomination du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs pour formalités.

2025S00261SANB3

---

**AGRO ZITEX**

**Société anonyme**

**Au capital de 7 000 000 Dinars**

**Identifiant unique : 535960 N**

**Siège social : Zone Industrielle Agareb - Sfax**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société AGRO ZITEX qu'ils sont convoqués pour assister aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mars 2025 à 10 heures du matin au siège social de la société pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023-2024

2- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023-2024

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023-2024

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023-2024

6- Questions diverses.

2025X00340SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SICAR AMEN**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE**

**Au capital de 2.500.000 de dinars**

**Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - Tunis**

**RNE : 0645357 L (RC : B168021999)**

Messieurs les actionnaires de la société SICAR AMEN sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mars 2025 à 11h00 au siège social d'AMEN BANK sis à l'avenue Mohamed V - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2) Lecture du rapport Général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2024 ;

Conformément aux articles 29-36 et 39 des statuts de la société SICAR AMEN, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2025400656SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**AMEN CAPITAL**

**Société anonyme**

**Au capital de 588.230 dinars**

**Siège social : Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis**

**M.F : 1158084Y/A/M/000**

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3 avril 2025 à 14h à l'immeuble AMEN BANK avenue Mohamed V, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024

3- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

4- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024

7- Nomination des administrateurs

8- Fixation du montant des jetons de présence

9- Nomination d'un commissaire aux comptes

10- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

11- Pouvoirs pour formalités.

2025400660SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2025**

**La Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja**

**Société anonyme**

**Au capital de 40 000 000 dinars**

**Siège social : hôtel d'entreprises, Parc industriel «neopark el Fejja»**

**El Fejja Mornaguia 1153**

**Identifiant Unique : 0978598B**

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja (mfcpole) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 26 Mars 2025 à 9h30 au siège social de la BIAT, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

2. Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'Exercice 2024

4. Approbation des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6. Jetons de présence alloués aux membres du Conseil ;

7. Quitus aux Administrateurs

8. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 25 Mars 2025 son pouvoir au siège de la Société du Pôle de compétitivité de Monastir El Fejja.

2025400661SANB3

---

**SOCIETE LA GENERALE DE VENTE « GEVE»**

**Société anonyme**

**Au capital de 4.000.000 Dinars**

**Siège social : C/O STB Rue Hedi Nouira 1001 Tunis**

**Identifiant Unique : 1015712M**

Les actionnaires de la société La Générale de Vente sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 10 Avril 2025 à 10 H au siège de STB sis à Rue Hédi Nouira - Tunis à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des états financiers du dit exercice;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2024;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4. Approbation des conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Ratification de la cooptation d'un administrateur;

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

8. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence au titre de J'exercice 2025 ;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs;

10. Désignation d'un commissaire aux comptes;

11. Délégation de pouvoirs.

Les documents relatifs à cette réunion seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025400666SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 octobre 2005**

**Identifiant unique : 0943109G**

**Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de STRATEGIE ACTIONS SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mars 2025 à 10H à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la dénomination sociale;

2- Modification de l'article 2 des statuts ;

3- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025400670SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024**

**STB MOYENS GENERAUX (Filiale du Groupe STB)**

**Société anonyme**

**Au capital de 500.000 Dinars**

**Registre de commerce : N°B01139542014**

**Matricule Fiscal N° : 1358262L/A/M/000**

**N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1358262L**

**Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis**

Les actionnaires de la Société STB Moyens Généraux sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 26 Mars 2025 à 10 heures au siège de la société sis au N° 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6. Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025400683SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024**

**STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)**

**Société anonyme**

**Au capital de 200.000 Dinars**

**Registre de commerce : N°B01172016**

**Matricule fiscal N° : 1431393M/A/M/000**

**N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M**

**Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis**

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu mercredi 26 mars 2025 à 11 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6. Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôts, de publications et autres de droits.

2025400684SANB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que la société de Huilerie Daoud El Hothmen dont le siège social est situé à Rue Mosquée Maamoura 8013 Bni Khiar a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°1631 en date du 17/01/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à la Rue Mosquée Maamoura 8013 Bni Khiar conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneure de Nabeul ou le président de la municipalité de Maamoura ou le délégué de Bni Khiar dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

---

Le public est informé que la SOCIETE HUILERIE ZAITOUNA BEN SLIMEN ZIEDI dont le siège social est situé à OM DHOUIL EZZEOUIA EL MIDA a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le N°951 en date du 13/01/2025 en vue

d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à OM DHOUIL EZZEOUIA EL MIDA conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneure de Nabeul ou le président de la municipalité d'EL MIDA ou le délégué d'EL MIDA dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

---

Le public est informé que la Société "Comptoir Multiservices Agricoles» dont le siège social est situé à l'avenue de Louis Braille N°82 au Belvédère à Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2023-09-0201-000882 en date du 26 Janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en des silos de stockage des grains dégageant des poussières inflammables et une unité des engrais chimiques "CMA Touiref2" située à proximité de la route régionale n°173 "RR173" route Jendouba Touiref à la commune de Mallala à Touiref du Gouvernorat d'El Kef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat d'El Kef et de la municipalité de Touiref.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur d'El Kef ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Touiref ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que Monsieur Al Aid Kadri a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°16048/5 en date du 14 octobre 2024 en vu d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie, située à la localité Mansoura délégation Sidi Ali Ben Oun du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi Bouzid, la délégation Sidi Ali Ben Oun et la commune elmansoura.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi Bouzid, délégué Sidi Ali Ben Oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune elmansoura dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que Madame Chahla Mnasria a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°16046/5 en date 14 octobre 2024 en vu d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie, située à la localité Mansoura délégation Sidi Ali Ben Oun du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation Sidi Ali Ben Oun et la commune elmansoura.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué Sidi Ali Ben Oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune elmansoura dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.